

SÉANCE DU COMITÉ SYNDICAL

Du mercredi 6 novembre 2024

14 h 30

LISTES DES DÉLIBÉRATIONS EXAMINÉES

Art. L. 2121-25 du CGCT

PRESENTS :

COMMUNAUTE DE COMMUNES DU PAYS DE FONTENAY -VENDÉE

BAUDRY YVES	DELEGUE TITULAIRE
BIRE MICHEL	DELEGUE TITULAIRE
BOUCHER YVES-MARIE	DELEGUE TITULAIRE
CELLIER NICOLAS	DELEGUE TITULAIRE
FROMAGET MARIE-THERESE	DELEGUEE TITULAIRE
LEGAL PIERRE	DELEGUE SUPPLEANT
GERMAIN YVES	DELEGUE TITULAIRE
LEGERON GHISLAINE	DELEGUEE SUPPLEANTE
HERAUD MICHEL	DELEGUE TITULAIRE
PAGEAUD LIONEL	DELEGUE TITULAIRE
RAGUIN PIERRETTE	DELEGUEE SUPPLEANTE
SAVINEAU MICHEL	DELEGUE TITULAIRE

COMMUNAUTE DE COMMUNES VENDEE-SEVRE-AUTISE

BAUDRY-LOIGEROT MARIE-CHRISTINE	DELEGUEE TITULAIRE
BETEAU PASCAL	DELEGUE SUPPLEANT
GUILLON STEPHANE	DELEGUE TITULAIRE
LAMACHE DENIS	DELEGUE TITULAIRE
RECEGANT DIDIER	DELEGUE SUPPLEANT
RENAULT CLAUDY	DELEGUE TITULAIRE

COMMUNAUTE DE COMMUNES DU PAYS DE LA CHATAIGNERAIE

BRIFFAUD LOUIS-MARIE	DELEGUE TITULAIRE
CHATELLIER CHRISTIAN	DELEGUE TITULAIRE
CRABEIL DAMIEN	DELEGUE TITULAIRE
GUENION CHRISTIAN	DELEGUE TITULAIRE
JOSSE VALENTIN	DELEGUE TITULAIRE
MARQUIS JEAN-PIERRE	DELEGUE SUPPLEANT

lesquels forment la majorité des membres du Comité syndical en exercice :

Délégués en exercice	32
Nombre de délégués présents requis pour le quorum	17
Délégués présents	24
Délégués votants	25
Pouvoirs	1
Absents	8

Secrétaire de séance : Monsieur Michel HERAUD

Délibération n° 34-24 : Constatation du quorum, désignation du secrétaire de séance, suppléances et pouvoirs
○ Délibération adoptée à l'unanimité pour désigner M Michel HERAUD

Délibération n° 35-24 : Approbation du procès-verbal du Comité syndical du 31 juillet 2024
○ Délibération adoptée à l'unanimité

Délibération n° 36-24 : Compte-rendu des décisions du Président du Comité syndical
○ Délibération adoptée à l'unanimité

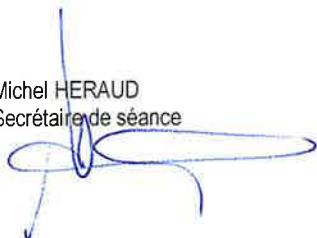
Délibération n° 37-24 : Compte-rendu des réunions du Bureau du Comité syndical
○ Délibération adoptée à l'unanimité

Délibération n° 38-24 : Contrat d'assurance des risques statutaires du personnel – Délibération donnant habilitation au Centre de Gestion de la Fonction Publique Territoriale de la Vendée
○ Délibération adoptée à l'unanimité

Délibération n° 39-24 : Protection sociale complémentaire – Adhésion aux contrats collectifs de prévoyance proposés par le Centre de Gestion de la Fonction Publique Territoriale de la Vendée
○ Délibération adoptée à l'unanimité

Délibération n° 40-24 : Prise en charge des frais engagés lors de missions temporaires par les agents du Syndicat
○ Délibération adoptée à l'unanimité

Michel HERAUD
Secrétaire de séance



Yves-Marie BOUCHER
Président

